

Conseils et accompagnement
pour le choix d'un CERFA

**CERTIFICAT D'URBANISME et
CERTIFICAT D'URBANISME
OPÉRATIONNEL**
CERFA N°13410*07

DÉCLARATION PRÉALABLE
(Maison individuelle et ses annexes)
CERFA N°13703*09

DÉCLARATION PRÉALABLE (autres)
CERFA N°13104*09

PERMIS DE CONSTRUIRE
(Maison individuelle et ses annexes)
CERFA N°13406*10

PERMIS DE CONSTRUIRE (autres)
CERFA N°13409*10

**Informations concernant les PLU en
vigueur et le
PLUi-H de la CCSB**
consultables à l'adresse suivante :
www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Permanences téléphoniques :

04 74 66 18 19

Lundi : 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h
Jeudi : 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h



Mairie de Belleville-en-Beaujolais

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer sous
forme électronique votre demande d'autorisation
d'urbanisme.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez saisir et
déposer toutes les pièces d'un dossier directement en
ligne sur :
<http://sve.sirap.fr/#/069019/>

Après avoir créé votre compte, accédez à votre
espace pour déposer votre dossier et vos pièces
complémentaires, suivre votre procédure
d'instruction ou encore obtenir votre arrêté une fois
le dossier instruit

Prise de rendez vous avec le service urbanisme

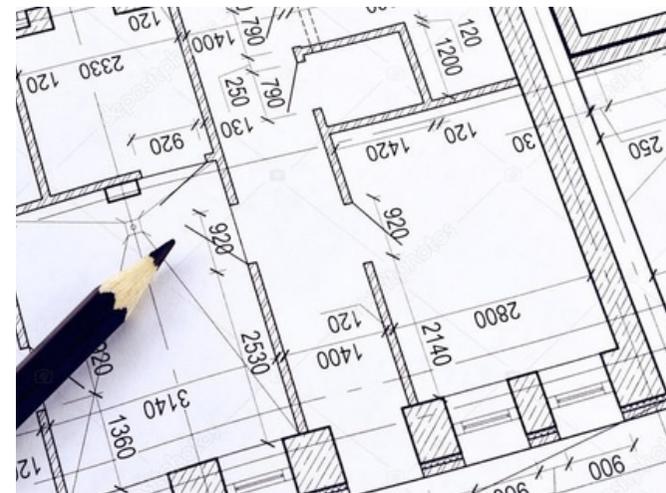
<https://synbird.com/fr/>

Permanences du CAUE

Belleville-en-Beaujolais : les 4ème
mardis de chaque mois à 9 h

Beaujeu : les 2ème mercredis de
chaque mois à 14 h

Mairie de Belleville en Beaujolais



**BELLEVILLE
en
BEAUJOLAIS**



**Besoin d'aide pour un
dossier d'urbanisme
parfait ?**

105, Rue de la République
69220 Belleville-en-Beaujolais

urbanisme@ccsb-saonebeaujolais.fr

Les pièces à joindre à votre dossier

I . Plan de situation

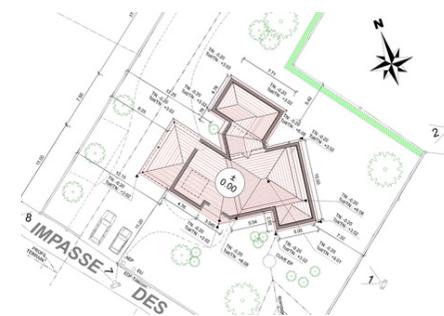
Pour repérer son contexte géographique et la propriété parcellaire.

- Extrait du cadastre à une échelle comprise entre 1/1000ème et 1/5000ème (disponible sur cadastre.gouv.fr)



2 . Plan de masse

Pour repérer l'implantation du projet et les travaux d'aménagement extérieurs : abords, plantations...

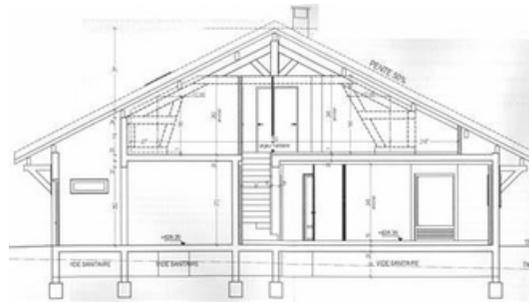


A une échelle entre 1/500ème et 1/200ème

3. Plan de coupe

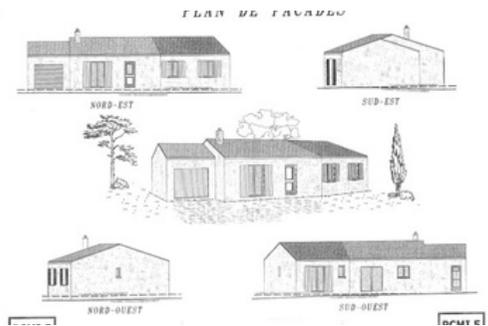
Il permet de préciser la nouvelle topographie et d'apprécier la future construction sur le site.

Représentation à une échelle entre 1/500ème et 1/1000ème de la pente du terrain et des modifications apportées ainsi que les hauteurs du projet par rapport au terrain et visualisation de l'adaptation du projet

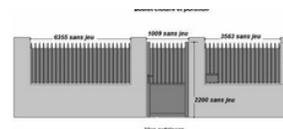
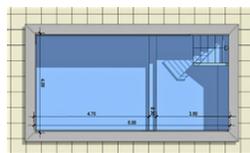


4 . Plan de façade

Pour repérer l'aspect extérieur de la construction : couleur, hauteur, matériaux...



5 . Représentation de l'aspect extérieur de la construction



6 . Document photographique d'insertion

Pour apprécier l'insertion du projet dans son environnement ainsi que l'adaptation du terrain. À partir d'une photo rapprochée et dessin en perspective à la même échelle et suivant le point de vue.



7 . Photographie de près

Pour apprécier le relief, la présence ou non de plantations, l'occupation des parcelles voisines. Notez la prise de vue sur le plan de masse.



8 . Photographie de loin

Pour apprécier le relief, le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet. Notez la prise de vue sur le plan de situation.



Il doit comporter : l'orientation, le relief (courbes de niveaux), les dimensions du terrain et du projet, la hauteur de la construction, son emprise, les plantations, accès et voiries-réseaux.